



Paris, le 9 octobre 2024

Déclaration de l'Ordre national des pharmaciens

L'Ordre des pharmaciens ne valide et ne soutient aucun dispositif ayant trait au domaine de la vente en ligne

La validation d'un portail numérique intervenant dans le secteur de la vente en ligne de médicaments n'entre pas dans les missions de l'Ordre qui ont pour finalité la protection de la santé publique et celle des patients, dans le respect des règles de droit français et de droit européen.

Contrairement à ce qui a pu être évoqué, l'Ordre national des pharmaciens ne soutient et ne participe à aucun dispositif initié dans ce domaine.

CONTACTS PRESSE



CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS

• Pierre-Ugo Taddei
ptaddei@ordre.pharmacien.fr
Tél : 07 63 64 66 32

COMFLUENCE

• Laurie Dambrine
laurie.dambrine@comfluence.fr
Tél : 01 85 73 31 53